

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	A. RIESEN
BEAUMONT	M. GENOUD
BOSSEY	J-L. PECORINI
CHENEX	P-J. CRASTES
CHEVRIER	
COLLONGES-SOUS-SALEVE	V. LECAQUE, P. CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	M. GRATS
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	L. CHEVALIER, F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membre représenté	A. CUZIN par L. DUPAIN
Membre absent	S. BEN OTHMANE
Secrétaire de séance	Carole VINCENT
Quorum	12
Membres de l'Administration	N. KISMOUNE, Directeur Général des Services J. BARBIER, Directrice du Pôle social

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information / débat	2
1. Politique de la ville.....	2
a. Présentation du Contrat de Ville.....	2
2. Sports.....	3
a. Terre de Jeux 2024 (présentation par la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois).....	3
3. Habitat	3
a. Installation temporaire du groupe DEMETER - Réquisition de terrains	3
III. Compte-rendu des commissions.....	5

IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 18 septembre et 02 octobre 2023	5
V. Délibérations	5
1. Economie	5
a. Attribution du marché de travaux de voirie et entretien courant (n° 202303_grpt).....	5
b. Bail emphytéotique – Société civile immobilière du Salève – Zone d’activité économique des Grands Champs Sud à Viry.....	6
VI. Divers	8
1. Aménagement	8
a. Bilan de la concertation sur l’A40	8
2. Petite enfance	8
a. Point sur la situation des projets de crèches	8
3. Finances	9
a. Compte-rendu de la commission mixte sur la compensation financière genevoise, réunie le 19 décembre 2023	9
4. Mobilité	9
a. Compte-rendu du comité de pilotage sur les petites douanes, réuni le 19 décembre 2023	9
b. Point sur le schéma cyclable	10

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d’un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information / débat

1. Politique de la ville

a. Présentation du Contrat de Ville

Présentation de V. LECAUCHOIS et de J-P. SANGUINETTI (Directeur de la Cohésion sociale à la Commune de Saint-Julien-en-Genevois), annexée au présent procès-verbal.

P-J. CRASTES remercie la Commune de Saint-Julien-en-Genevois pour cette présentation très importante au regard des problématiques touchant mêmes les petites communes dont dix comptent plus ou moins mille habitants.

C. VINCENT souligne l’importance de s’inspirer de ce qui a fonctionné dans le premier contrat de ville, et de comprendre ce qui peut être amélioré et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. La réflexion ne se limite pas seulement aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) puisqu’il ressort du bilan social du territoire que les difficultés ne sont pas spécifiques à ce quartier.

P-J. CRASTES souhaite savoir si les actions inscrites dans ce contrat de ville sont déjà programmées.

J-P. SANGUINETTI explique qu’elles sont définies dans les grandes lignes mais nécessitent d’être affinées en conservant de la souplesse. Il remercie les élus pour les moyens consacrés à ce contrat de ville dans la situation budgétaire actuelle, notant que Halpades a avancé la rénovation du quartier en raison de la volonté politique de mener des actions concrètes.

V. LECAUCHOIS salue l'investissement des agents auprès des familles et dont le rôle a certainement contribué à préserver la commune des émeutes qui ont frappé les banlieues de l'Hexagone en juin 2023 : les agents ont contacté toutes les familles du quartier en leur demandant de rester chez elles.

2. Sports

a. Terre de Jeux 2024 (présentation par la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois)

Présentation de J. CHEVALIER (adjoint au Maire de Saint-Julien-en-Genevois en charge du Sport, de la Santé et de la Vie associative) et L. BAYAT (Responsable du Service Sports à la Commune de Saint-Julien-en-Genevois), annexée au présent procès-verbal.

P-J. CRASTES s'enquiert des moyens prévus pour assurer les transports, des mesures qui seront prises pour sécuriser les fins de zones et de la communication envisagée sur la programmation.

L. BAYAT précise que le sujet des transports n'est pas encore travaillé et que la programmation doit préalablement être arrêtée pour définir les mesures de sécurisation des lieux.

J. CHEVALIER mentionne que la Commune a d'ores et déjà investi dans du petit matériel de sport – tel que des paniers de baskets, des cages de football – qui sera installé dans les quartiers et pourrait être mis à disposition des autres Communes si elles le souhaitent.

F. BENOIT souligne que la Commune de Vulbens est labellisée « Terre de Jeux » depuis 2021 et qu'il est important que la programmation puisse inclure les écoles. En partenariat avec le ministère de l'Education nationale, la Commune emmènera au mois de septembre une classe aux Jeux Paralympiques.

M. MERMIN s'interroge sur les modalités organisationnelles de la participation des Communes à la programmation.

J. CHEVALIER explique qu'une fiche contacts leur sera adressée afin que celles intéressées se rapprochent de Saint-Julien-en-Genevois qui centralisera les demandes. L'objectif est par ailleurs d'uniformiser la décoration et de l'obtenir à moindre coût auprès du partenaire.

V. LECAUCHOIS ajoute que la Commune doit rencontrer l'inspecteur de l'Education nationale pour lui proposer d'étendre le dispositif aux scolaires. Ce dernier entrera ensuite en contact avec les responsables d'établissements.

A. RIESEN propose que les entreprises d'ArchParc soient également associées.

3. Habitat

a. Installation temporaire du groupe DEMETER - Réquisition de terrains

P-J. CRASTES rappelle que 150 caravanes des groupes DEMETER et COLLOMBAT se déplacent depuis deux ans entre le Chablais, Annemasse et le Genevois français, le premier groupe étant enclin à saccager et le second un peu plus respectueux et soucieux de ne pas se mêler au groupe DEMETER. A la suite de menaces de mort proférées par ce dernier à l'encontre du groupe COLLOMBAT qui devait s'installer sur l'aire d'Annemasse, celle-ci sera finalement ouverte pour d'autres familles.

Dans l'attente de pouvoir entrer sur une aire fixe, vraisemblablement celle de Viry, le groupe COLLOMBAT, qui s'installe la moitié de l'année sur une aire du canton de Fribourg pour travailler, s'est déplacé d'Archamps à Beaumont. Afin de résoudre ce problème récurrent, la Préfecture demande désormais à Thonon Agglomération, à Annemasse Agglo et à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) d'identifier des terrains pour créer au moins trois aires fixes, hors schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV), afin d'éclater les groupes. Par ailleurs, un travail avait été engagé par le Procureur de la République et le ministère de l'Education nationale pour la scolarisation des enfants, au moins à domicile, mais ce dernier a abandonné face à la complexité de la tâche. Le Président avait pourtant soumis six ans auparavant une proposition à l'ancien Préfet qui avait alors rétorqué qu'il serait impossible d'obliger les gens du voyage à s'installer sur une aire fixe.

Par ailleurs, les différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne sont pas parvenus à trouver un accord pour identifier une aire de grand passage à destination d'autres groupes, le budget annuel d'investissement atteignant 80 000 à 100 000 € pour un taux d'occupation assez faible lorsque l'aire est mal localisée. Le Préfet a donc décidé de réquisitionner un terrain agricole, a priori à Etrembières, pour mettre les EPCI devant le fait accompli. Après la procédure d'expropriation, le Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA) devra aménager le terrain de manière pérenne. Annemasse Agglo requerra en contrepartie d'être totalement libérée de ses obligations en matière de sédentarisation, contestée par les autres EPCI demandant que cela ne soit que partiel.

E. ROSAY mentionne que 20 ha sont disponibles à Cervonnex.

C. VINCENT estime que si la CCG propose un terrain, l'Etat devra effectivement en tenir compte lors du prochain SDAGV.

N. DUPERRET souligne la nécessité que les gens du voyage acceptent aussi de se sédentariser sur le terrain choisi.

A. MAGNIN rappelle que les aires fixes gérées par le SIGETA imposent un roulement tous les trois à six mois. La problématique est l'incapacité de l'Etat à gérer ces groupes. Le Vice-Président réitère la nécessité pour les Communes de sécuriser leurs terrains car l'Etat n'agit pas.

P.-J. CRASTES propose de répondre à celui-ci que la réquisition d'un terrain doit se faire à une double condition : d'une part, l'extension du périmètre au Pays de Gex également concerné par le passage sur son territoire de groupes travaillant à Genève et d'autre part, la mise en place de mesures sur le plan juridique pour contraindre les communautés de gens du voyage à s'installer sur une aire fixe. La CCG a porté plainte contre une famille pour occupation illégale de deux terrains à Viry puis au Grand Châble, ayant donné lieu à des amendes assorties d'une peine de six mois de prison avec sursis. Le Président déplore l'absence de suite judiciaire aux dizaines d'occupations illégales des groupes DEMETER et COLLOMBAT.

A. MAGNIN rappelle que les Communautés de Communes Usse et Rhône et Pays de Cruseilles contribuent financièrement au SIGETA car elles ne peuvent réellement accueillir de communautés en raison de leur topographie.

C. VINCENT mentionne le cas de gens du voyage installés pendant leurs vacances sur les aires, alors qu'ils sont sédentaires ailleurs et dans des habitations fixes, ce qui pose la question de l'investissement des collectivités pour la sédentarisation. Elle fait part de son inquiétude quant à la tendance aux installations illicites en continu. Au regard des 250 personnes composant aujourd'hui le groupe DEMETER, il est évident que les pouvoirs publics doivent trouver une solution pour les éparpiller sur plusieurs territoires. Doit être défendue l'expulsion systématique sur ordre du Préfet lors de toute occupation illicite.

F. BENOIT regrette que les collectivités peinent à trouver des solutions pour les petits groupes de gens du voyage souhaitant se sédentariser, alors que tous les efforts semblent devoir être mis pour trouver des solutions pour les grands groupes causant des problèmes.

A. RIESEN déplore les propos de la Sous-Préfète qui lui avait annoncé ne pouvoir mettre à disposition des forces de l'ordre déjà mobilisées sur les marchés de Noël.

A. MAGNIN ajoute que le Tour de France, l'organisation des Jeux Olympiques et le plan Vigipirate ne feront que renforcer cette situation, notant que les gens du voyage ne craignent que la dépanneuse.

P.-J. CRASTES annonce que si la CCG ne trouve pas de solution, l'Etat n'en proposera pas. Aussi des mesures d'accompagnement et les conditions de sédentarisation doivent être négociées avec ce dernier, outre la mobilisation des parlementaires pour faire évoluer la loi. Il rappelle que l'amende forfaitaire n'est malheureusement jamais appliquée.

V. LECAUCHOIS suggère qu'un Bureau communautaire extraordinaire soit organisé pour inviter le Préfet et les parlementaires, mentionnant sa rencontre le lendemain avec ce dernier auquel elle pourrait soumettre l'idée.

P.-J. CRAFTES acquiesce à cette proposition à laquelle il conviendrait de convier Thonon Agglomération et Annemasse Agglo.

III. Compte-rendu des commissions

IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 18 septembre et 02 octobre 2023

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Economie

a. Attribution du marché de travaux de voirie et entretien courant (n° 202303_grpt)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

Une consultation portant sur les travaux de voirie et entretien courant a été lancée, selon la procédure adaptée. Cette consultation n'est pas décomposée en lots. Ce marché est un accord-cadre à bons de commande passé en groupement de commande entre la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la Commune étant coordonnateur du groupement.

Cet accord-cadre est mono-attributaire pour une durée de 12 mois, reconductible trois fois soit 48 mois au total. Les montants sont les suivants :

Chaussées et réseaux, aménagements divers		
Membres du groupement	Répartition du montant global pour une année	
Communauté de Communes du Genevois	Mini H.T. : 0 € Mini T.T.C. : 0 €	Maxi H.T. : 200 000 € Maxi T.T.C. : 240 000 €
Commune de Saint – Julien – en – Genevois	Mini H.T. : 50 000 € Mini T.T.C. : 60 000 €	Maxi H.T. : 220 000 € Maxi T.T.C. : 264 000 €
Totaux	Montant mini : 50 000 € H.T.	Montant maxi : 420 000 € H.T.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 29 août 2023 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la Commune. La date de remise des offres était fixée au 03 octobre 2023 à 13h00.

2 plis ont été réceptionnés dans les délais.

L'analyse approfondie des offres, conformément aux critères de jugements des offres fixés dans le règlement de la consultation, a été présenté, pour avis, à la commission Achats de groupement, réunie le 04 décembre 2023.

Au vu des résultats de cette analyse et du classement en résultant, la commission a émis un avis favorable pour retenir l'offre du groupement Eiffage / Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 147 233,00 € H.T.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-11 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment sa compétence en matière de voirie d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° 20171218_cc_eco128 du Conseil communautaire du 18 décembre 2017 portant définition de la voirie d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est égal ou supérieur à 100 000€ H.T. et inférieur à 2 M€ H.T., prendre toute décision sur leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la convention de groupement portant sur le marché cité en objet conclue le 28 octobre 2021 avec la Communauté de Communes du Genevois désignant celle-ci coordonnateur du groupement ;

Vu l'avis de la commission achats de groupement, réunie le 04 décembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : attribue le marché de travaux de voirie et entretien courant au groupement Eiffage/ Bortoluzzi, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 147 233,00 € H.T.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2024 – aux chapitres correspondants.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b. Bail emphytéotique – Société civile immobilière du Salève – Zone d'activité économique des Grands Champs Sud à Viry

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

Par délibération n° 20170911_cc_eco80 du Conseil communautaire du 11 septembre 2017, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) a pris la décision d'acquérir un terrain d'une superficie de 30 032 m² sur la zone d'activité économique (ZAE) des Grands Champs Sud à Viry, auprès de la société dénommée SAVOIE STOCKAGE DISTRIBUTION pour un prix de 900 000 € soit 29,97 €/m².

A la date d'acquisition, les parcelles **ZC 533 et ZC 535** étaient louées à la société MP BOIS et la CCG s'était substituée au précédent propriétaire en tant que bailleur.

Il a été convenu avec via la société SCI du SALEVE, représentant le locataire (MP BOIS) auprès de la CCG depuis le 21 juin 2018, de conclure un bail emphytéotique pour les nouvelles parcelles **ZC 580, 581, 583, 585, 588, 590, 592, 596, 598 et 599 d'une superficie de 2 161 m²**, une fois les travaux d'aménagement du permis d'aménager n° 074 309 20 A 0005 terminés.

Etant visées la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 4 août 2022 et l'attestation de non-contestation de conformité des travaux, il convient désormais de conclure ledit bail.

Lors des négociations, il a été convenu de conclure ce bail pour une durée de 99 ans et le versement d'un loyer canon de 95 084 €. De cette durée et de ce montant initialement prévus doivent être déduites les années d'occupation du terrain et les annuités versées depuis la signature le 18 juin 2020 de la première convention d'occupation. Par conséquent, le bail est établi pour une durée de 95 ans et 9 mois, et un loyer canon de 72 072,04 € T.T.C.

Par délibération n° 20231002_b_eco44 du 02 octobre 2023, le Bureau communautaire a approuvé la mise bail emphytéotique au preneur la SCI du Salève MP BOIS.

Depuis, le preneur initial a constitué une société civile immobilière (SCI), ci-après nommée « SCI du Salève » dont le siège est situé à Viry (74 580), dans la zone industrielle Les Grands Champs Sud, au capital de 1 000 €, identifiée au SIREN sous le numéro 979 970 647 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS, afin de se substituer à la société MP BOIS pour la prise à bail.

Il convient donc par cette délibération de modifier le bail en conséquence avec la bonne partie : MP BOIS via la SCI DU SALEVE.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence en matière de zones d'activité économique ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 2 mise en place d'une stratégie foncière anticipant la mise en œuvre du ZAN et organisant la maîtrise publique des secteurs à enjeux ;

Vu la délibération n° 20170911_cc_eco80 du Conseil communautaire du 11 septembre 2017 portant acquisition de parcelles visant à permettre la phase 1 de l'extension de la ZAE des Grands Champs Sud à Viry ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver tous les baux dont le loyer est compris entre 50 000 € et 200 000 € sur la durée initiale du bail ;

Vu la délibération n° 20231002_b_eco44 du Bureau communautaire du 02 octobre 2023 portant approbation du bail emphytéotique - MP BOIS – ZAE DES GRANDS CHAMPS SUD A VIRYQ ;

Vu l'avenant n° 3 du 18 juin 2020 portant accord sur la signature d'un bail emphytéotique administratif,

Vu l'avis de France Domaine, sollicité par la CCG, rendu le 10 juillet 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : abroge la délibération n° 20231002_b_eco44 du Bureau communautaire du 02 octobre 2023 portant approbation du bail emphytéotique à intervenir avec la société MP BOIS via la SCI du SALEVE sur un terrain en ZAE des Grands Champs Sud à Viry.

Article 2 : approuve le bail emphytéotique à intervenir avec la SCI du Salève des parcelles ZC 580, 581, 583, 585, 588, 590, 592, 596, 598 et 599 situées sur la commune de Viry, d'une superficie de 2 161m², pour une durée de 95 ans et 9 mois, pour un loyer canon de 72 072,04 € T.T.C.

Article 3 : rappelle que la recette correspondant au montant de la location est inscrite au budget annexe ZAE – exercices 2023 et 2024 – chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à signer ledit bail et toutes pièces annexes.

Article 5 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VI. Divers

1. Aménagement

a. Bilan de la concertation sur l'A40

Reporté.

2. Petite enfance

a. Point sur la situation des projets de crèches

Présentation de J. BARBIER, annexée au présent procès-verbal.

A. MAGNIN souhaite savoir si la location ne serait pas préférable à l'achat.

N. DUPERRET remercie Juliette BARBIER pour le travail réalisé même si la satisfaction du besoin n'est pas atteinte.

P-J. CRASTES rappelle que des conditions avaient été définies : évaluation du prix du neuf et des économies générées par les mises à disposition. Il est souhaitable de construire des crèches même si l'intégralité des places prévues ne pourra être proposée dans l'immédiat faute de personnels suffisants. Le Président sollicite l'avis du Bureau pour inscrire au budget primitif 2024 les investissements présentés.

Accord unanime.

F. BENOIT mentionne que le service Economie travaille conjointement avec le Pôle Petite enfance à la création de formations pour alimenter un vivier d'agents sur le territoire. Ceux du périscolaire pourraient ainsi bénéficier de modules de formation qui les valoriseraient davantage dans leur métier.

J-C. GUILLON fait part de sa fierté d'appartenir à un territoire mettant en œuvre des moyens pour former des agents afin de les garder.

E. ROSAY s'enquiert des informations à transmettre aux personnes sollicitant les Communes pour créer des maisons d'assistantes maternelles (MAM).

J. BARBIER précise qu'il convient de les orienter vers la CCG même si leur première demande concerne généralement la disponibilité d'un local.

3. Finances

a. Compte-rendu de la commission mixte sur la compensation financière genevoise, réunie le 19 décembre 2023

Reporté.

Départ de M. GRATS et de V. LECAUCHOIS.

4. Mobilité

a. Compte-rendu du comité de pilotage sur les petites douanes, réuni le 19 décembre 2023

Présentation de J. BOUCHET, annexée au présent procès-verbal.

E. ROSAY fait remarquer que les services avaient fait l'effort de réorganiser les travaux pour permettre de nouveau la circulation au 20 décembre 2023, en sachant que ces derniers n'étaient pas terminés. Il serait regrettable que ces contraintes financières et d'organisation du travail ne débouchent pas sur un élément positif.

P-J. CRASTES rappelle la réunion du Bureau communautaire du 18 septembre 2023 au cours de laquelle il avait été dit que la pose du panneau sens interdit s'inscrivait dans une démarche de test, dont le bilan devait être dressé au début du mois de décembre. Aucune réunion n'a toutefois été organisée depuis. Si la logique de sécurité était alors compréhensible, il faut désormais avancer sur ce sujet.

L. CHEVALIER mentionne que la démission de la directrice de services techniques de la Commune a retardé l'avancement du dossier. Au regard des statistiques, la mise en place d'un feu de circulation sur la route de Sézegnin n'a pas apporté de changement significatif et fait même l'objet de dégradation empêchant son bon fonctionnement.

A. MAGNIN souligne que la stratégie de Viry était de placer un panneau sens interdit pour diminuer le trafic au niveau de la petite douane de Sézegnin afin de maintenir son ouverture. Autorités françaises et suisses étaient alors toutes d'accord, lors de la première réunion organisée en Suisse, pour revenir à la situation qui prévalait au 1^{er} juin 2023.

P-J. CRASTES regrette que ce point ne figure pas au procès-verbal de cette réunion et insiste sur la nécessité de l'y faire inscrire.

L. CHEVALIER réitère que le panneau sera enlevé à l'achèvement des travaux.

E. ROSAY rectifie le propos : il avait été convenu avec la Commune de Viry que le panneau serait enlevé lorsque le car scolaire pourrait de nouveau circuler. Aussi les services ont tout mis en œuvre pour que cela soit possible au mois de décembre.

P-J. CRASTES annonce la réunion à la fin du mois de janvier du comité de pilotage relatif à Genève Sud pour le secteur d'Archamps, Collonges-sous-Salève et Bossey, les Suisses demandant la fermeture des petites douanes dans les communes du Salève, alors que les services de l'Etat de Genève n'y sont pas favorables.

J-L. PECORINI met en exergue le problème de sécurité du transit car la fermeture de la petite douane du rond-point à Troinex entraînerait une hausse du trafic sur celle de Pierre-Grand dont le manque de sécurisation causerait quotidiennement des accidents. La bonne volonté doit s'accompagner de bon sens.

J. BOUCHET souligne que la CCG parvient à travailler globalement en bonne intelligence avec les Suisses qui comprennent la problématique, seules les discussions avec Soral sont particulièrement compliquées. Il invite Jean-Luc PECORINI à participer à la réunion organisée à la fin du mois de janvier pour porter la voix de la Commune de Bossey.

b. Point sur le schéma cyclable

Reporté.

A. RIESEN annonce la possibilité désormais de déposer à la mairie d'Archamps des demandes de cartes d'identité et de passeports.

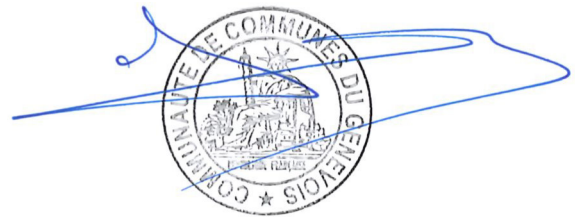
E. ROSAY déplore l'envoi de courriers d'huissiers aux administrés n'ayant pu obtenir leur facture d'eau, compte tenu des problèmes rencontrés par la trésorerie d'Annemasse. Il invite par ailleurs les Communes à appeler la CCG en cas de rupture d'une canalisation d'eaux usées causant une pollution, la réactivité des services étant plus importante lorsqu'ils sont contactés par téléphone plutôt que par mail.

N. KISMOUNE contactera la trésorerie afin qu'elle bloque les poursuites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Présentation du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville à Saint-Julien-en-Genevois

Bureau des Maires
Communauté de Communes du Genevois
8 janvier 2024

Préambule

Notre Projet de Territoire voté en décembre 2021 comporte une ambition, la n°4, qui s'intitule « *Garantir l'équilibre social du territoire* ».

Rappel

Ce Projet vise à définir une vision de l'évolution souhaitée du territoire, à faire émerger des enjeux prioritaires dont il doit se saisir et **à faire converger l'ensemble des politiques publiques développées** tant par l'intercommunalité que par les communes vers la résolution de ces enjeux prioritaires.

C'est pourquoi nous vous présentons ce soir **les actions que la commune de St-Julien** mène avec son Contrat de Ville : son QPV.

**Le QPV : un laboratoire pour des thématiques sociales
partagées par l'ensemble du territoire**



Le 1^{er} Contrat de Ville

2015/2023

Le QPV (Quartier Politique de la Ville) actuel



Contrat de Ville 2015/2023
signé par la Commune **et** la CCG en juin 2015

Un QPV pourquoi ?

- La **porte d'entrée sur le Genevois** pour une population démunie, multi-culturelle dont une part importante de migrants
- Une **concentration de difficultés** sur 7 ha pour 1 100 habitants*
- **15%** de la population de la commune** sous le seuil de pauvreté :
9% pour l'EPCI - **45,4% pour le QPV**
- Un **écart de richesse** de 1 à 8

Revenus disponibles par UC (Insee 2020)	CCG	St-Julien	QPV
Médiane	38 140€	32 390€	14 190€
1 ^{er} décile	13 590€	11 430€	5 620€
9 ^e décile	82 480€	79 130€	29 170€

- Une copropriété Saint-Georges : 502 logements en difficulté :
25% des logements*** du QPV en **suroccupation**

* DDETS 2023 ** INSEE 2020 *** INSEE 2018

Un partenariat important

En 2015

- L'État : Sous-Préfet, le/la Délégué(e) du Préfet à la Politique de la Ville
- Le Ministère de l'Intérieur (Gendarmerie)
- La DDCS /DDETS
- La Commune : le Maire et ses adjoints
- La CCG : les élus
- La Région Auvergne Rhône-Alpes (**qui depuis s'est désengagée**)
- Le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- L'Éducation Nationale
- L'Agence Régionale de Santé
- Pôle Emploi
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Caisse des Dépôts et des Consignations
- Halpades
- Le Syndic de Copropriété de la Résidence Saint-Georges
- Les représentants du Conseil Citoyen

Un partenariat qui s'amplifie

Ceux qui nous ont rejoint

- La Maison des Habitants - Centre Social
- La Mission Locale du Genevois
- L'association Passage
(Prévention spécialisée)
- L'association Espace Femmes
(Prévention des violences faites aux femmes)
- L'association Apreto
(Prévention des addictions)
- L'association Trait d'Union
(Insertion)
- Haute-Savoie Habitat

Les Instances opérationnelles

Le Comité de Pilotage élargi

Suit et évalue le Contrat de Ville en réunissant partenaires signataires mais aussi opérationnels

Le Comité Technique ou restreint

Avec la présence de l'État, détermine les actions et leur financement

Les Instances participatives

Le Conseil Citoyen

Réunit les habitants du quartier sans exclusion pour échanger sur les situations, définir et suivre les projets collectifs

Les diagnostics en marchant

Permettent une discussion in situ des besoins du quartier notamment sur les questions de cadre de vie et de sécurité

L'équipe pluridisciplinaire de soutien du Programme de Réussite Éducative

L'objectif est d'examiner les situations d'enfants en difficulté, repérés par le corps enseignant, scolarisés à l'École Nelson Mandela

Les Services

La Médiation Sociale : 1 ETP

Une Conseillère Économique Sociale et Familiale

Accompagnement social des habitants, organisation actions collectives

Le Programme de Réussite Educative : 0,8 ETP

Une Coordinatrice

Détection et accompagnement des enfants de 3 à 11 ans (École Nelson Mandela) présentant des difficultés multi factorielles (20 enfants suivis)

Une coordination : 0,2 ETP

Directeur de la Cohésion Sociale de la Commune

+ Des partenaires au quotidien :

Service Jeunesse, CCAS, Maison des Habitants-Centre Social,
Halpades, Passage

Le Budget

VILLE	Budget 2023	Budget 2024
Chapitre 011	46 100€	47 400€
Dont Médiation	26 500€	27 800€
Dont PRE	19 600€	19 600€
Chapitre 012	110 000€	121 500€
ETAT		
Chapitre 74		
Médiation	5 000€ (en cours)	19 000€
PRE	18 370€	19 000€

L'État ne finance uniquement que le Fonctionnement (Projets)

- **Actions collectives** portées directement par la Médiatrice
Ex. : Fête de Quartier
- **Soutien psy** et **actions éducatives** d'été dans le cadre du PRE
- *Une partie de la Subvention peut être allouée directement à un Partenaire qui aura répondu à l'Appel à Projet lancé par la commune*
Ex. : Animations d'été porté par la MDH 6 000 à 7 000 € en 2023

Les 3 Piliers du 1^{er} Contrat 2015/2023

Cohésion Sociale *(coordonné par un agent Commune)*

- **Enjeu 1** : Permettre le vivre ensemble et donner aux nouveaux arrivants l'envie de rester dans le quartier
- **Enjeu 2** : Favoriser l'intégration

Développement Économique et Emploi *(coordonné par un agent CCG)*

- **Enjeu 1** : Limiter les freins à l'emploi
- **Enjeu 2** : Booster les activités économiques du quartier

Cadre de Vie et Renouvellement Urbain *(coordonné par un agent CCG)*

- **Enjeu 1** : Conforter l'attractivité résidentielle du quartier au bénéfice d'une amélioration du cadre de vie de ses habitants



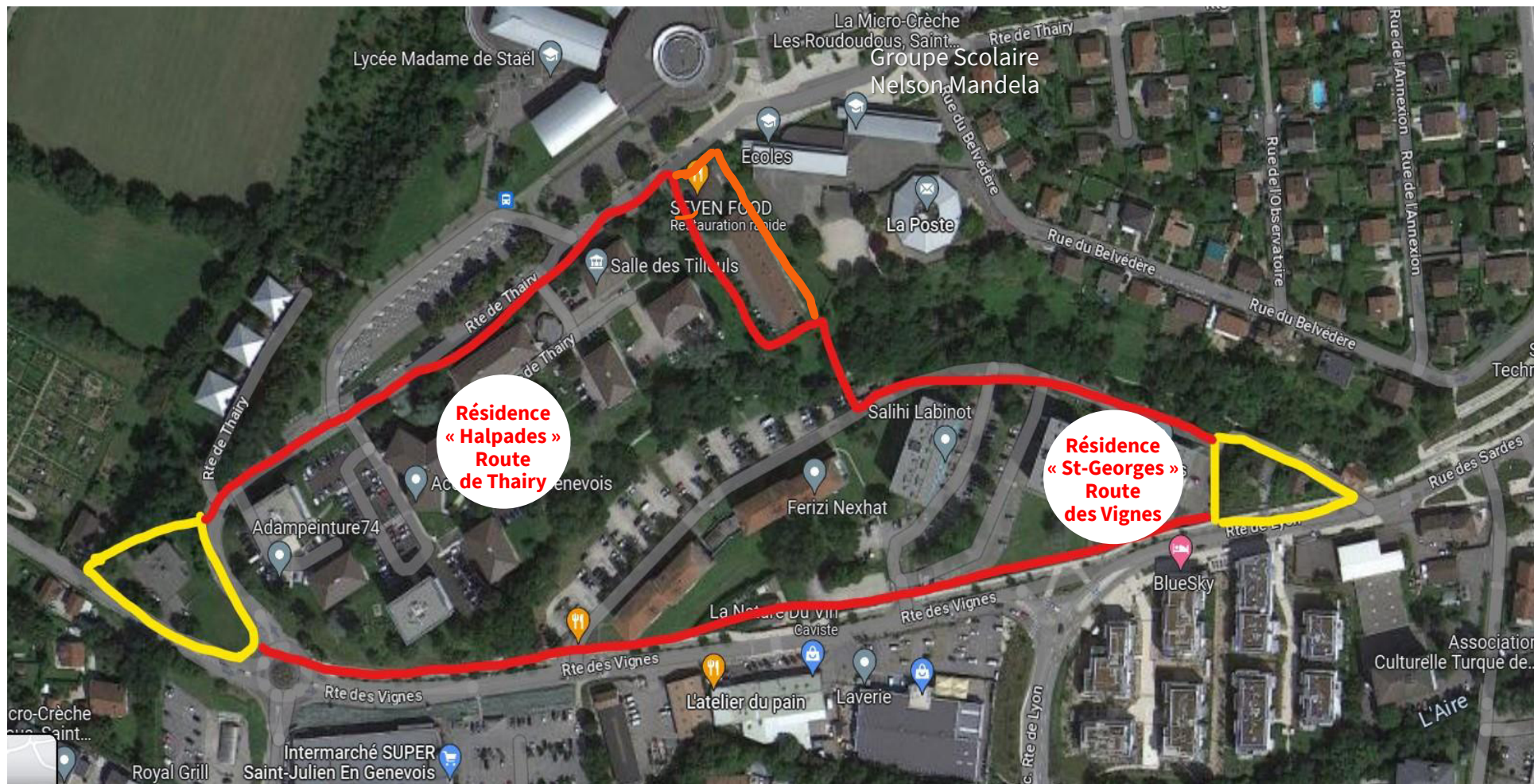
Le nouveau Contrat de Ville

2024/2030

(Décret du 28 décembre 2023)

Une signature attendue au 31 mars 2024

La nouvelle cartographie



Les Constats

- Un **quartier à taille humaine** : 1 100 habitants, ce qui rend possible la réponse aux besoins et suivis individuels
- Un **indice jeunesse élevé** : 280 jeunes de – 20 ans pour 100 personnes de + de 60 ans*
- Un taux de **famille monoparentale** de 14%**
- 40% de la **population de nationalité étrangère***** (25% commune)
- **Taux d'emploi** des 15/64 ans**** : **45%** (68% commune), **37%** pour les femmes (61% commune), **31%** pour les étrangers (60% commune)
- 25% des résidences en **suroccupation*****

* SIG Politique de la Ville 2020 ** CAF 2020 *** INSEE 2018 **** INSEE 2017

Les pistes de réflexion

Deux publics cibles

- **Les Femmes** : parentalité et discriminations
- **Les Jeunes** : 0/15 ans et 15/25 ans

Deux piliers

- **L'accompagnement** des Habitants
- **L'environnement** des Habitants

Le résultat des consultations

6 Groupes de travail

Social, Enfance, Sécurité, Économie/Emploi/Formation, Santé, Environnement/Cadre de Vie

1 Groupe test

« Citoyennes », des échanges avec les jeunes

Les résultats

- Une priorité : le besoin de **soutien à la parentalité**
- Un **accompagnement** soutenu des **jeunes**
- Le renforcement d'**actions sociales spécifiques**
- Une aide à **l'accès aux soins** notamment administrative
- Des actions **emploi** et **formation de proximité**
- Une **surveillance du quartier** pour lutter contre les trafics



Le nouveau Contrat de Ville

Les 2 nouveaux Piliers

Le Pilier Population : Axe 1

Accompagnement

- Former les agents à l'approche interculturelle
- Etendre et Développer le **Français Langue Etrangère** mis en place par la Maison des Habitants – Centre Social
- Renforcer les actions de l'Espace Public Numérique pour lutter contre la **précarité numérique**
- Développer l'accompagnement au budget (facture énergie)
- Aider dans **les parcours administratifs de santé** (CPAM, Mutuelles)
- Lutter contre la **précarité alimentaire** en réunissant les acteurs pour optimiser l'aide alimentaire
- Développer les rencontres inter professionnelles type « Table ronde sociale »

Le Pilier Population : Axe 2

Famille

- Etendre le **LAEP** (Lieu d'Accueil Enfants Parents), actions collectives familles
- Développer une action d'**Accompagnement Psychologique** des enfants et des familles
- Poser une réflexion sur les modes de garde d'enfants pour les mamans en recherche d'emploi, formation ou création d'entreprise
- Accompagner les familles dans la **scolarisation des enfants**
- Prioriser l'**Accompagnement des familles monoparentales**
- Penser un parcours « Femmes » : garde d'enfants, solidarité écoles, prendre soin de soi, mobilité (permis de conduire), formations, ...

Le Pilier Population : Axe 3

Jeunesse

- Développer les **chantiers éducatifs**
- Aider à **l'orientation scolaire** des élèves notamment des collèves
- Permettre la création de **formations qualifiantes** sur le territoire
- Aider à **la mobilité** (déplacement vers lieux de formation, permis de conduire, véhicules, ...)
- Accompagner **la sexualité des adolescents**
- Remettre en place **le sport en pied d'immeuble**

Le Pilier Conditions de Vie : Axe 1

Santé

- Mise en place d'une **médiation santé** (aider aux parcours de santé des habitants et développer les actions de préventions)
- Développer la prévention en **santé mentale**
- Développer la prévention **des addictions**
- Développer la prévention **des cancers**

Le Pilier Conditions de Vie : Axe 2

Axe Emploi

- L'accompagnement à **la recherche d'emploi** (Proximité Pôle Emploi et Cité des Métiers)
- Développer une politique de **formation** sur le territoire
- Penser un accompagnement spécifique pour les **femmes**

Le Pilier Conditions de Vie : Axe 3

Vie Quotidienne

Tranquillité

- Assurer une **présence régulière des forces de l'ordre** sur le quartier
- Assurer un **lien avec les jeunes**
- Lutter contre le **trafic de stupéfiants**
- Développer les **actions de sécurité routière** (Rodéos)
- Lutter **contre les Incivilités** (voitures ventouses)

Le Pilier Conditions de Vie : Axe 3

Vie Quotidienne

Habitat

- Informer et aider les habitants à réaliser des **économies d'énergie** (Pack énergie, gestes écocitoyens, diagnostic énergie du logement, ...)
- Poursuivre le travail sur **la mixité sociale** du quartier et son attractivité
- Envisager la mise en place d'une procédure « **copropriété dégradée** » pour le Saint Georges



Le nouveau Contrat de Ville

Calendrier Prévisionnel

Préparation du nouveau Contrat

- ❑ **4 janvier 2024** - Réunion du Copil
 - Présentation du bilan des Groupes de travail
 - Propositions Piliers et axes de travail
- ❑ Envoi du document à la DDTES
- ❑ **8 janvier 2024** - Présentation Contrat de Ville en Commission CCG
- ❑ Sollicitation des Partenaires concernés
- ❑ **Janvier 2024** - Rédaction du Contrat – Aller-retour avec l’Etat et les partenaires
- ❑ **Mi-février** - Copil interne Présentation Contrat
- ❑ **Mars 2024** - Conseil Municipal et Conseil Communautaire
- ❑ **Fin mars 2024** - Comité Pilotage général : Signature Contrat

Merci de votre attention



Terre de Jeux

20



**TERRE
DE JEUX**

24

Direction Vie Associative, Evènementiel, Culture et Sport

20
TERRE
DE JEUX
24



Commande Politique

La politique sportive de la commune est un pan essentiel du projet municipal car elle est un instrument, un vecteur pour d'autres objectifs politiques, notamment la prévention en matière de santé, l'expression de la citoyenneté par la promotion des valeurs qu'elle incarne, la cohésion et l'intégration sociale.

Afin d'assurer cet enjeu voici les objectifs fixés par les élus délégués au sport :

- **Doit concerner toute la commune et tous ses habitants, notamment les publics éloignés du sport ou de l'évènement en question,**
- **Assurer la retransmission de l'évènement,**
- **Inclure les associations sportives aux différents projets,**
- **Amener et fédérer la transversalité avec le maximum de communes du territoire, les autres associations, les Services Municipaux autre que le Service Sports,**
- **Profiter du Label Terre de Jeux 2024,**
- **Interagir très largement avec les Services Communication pour valoriser l'image de la commune et de la CCG autour de ces événements,**
- **Inclure les deux politiques transversales de la commune de St-Julien : la TEC (Transition Environnementale Citoyenne) et la Participation Citoyenne.**



Julien CHEVALIER

Maire-adjoint en charge des sports, de l'usage des bâtiments sportifs, de la santé et de la vie associative

20
**TERRE
DE JEUX**
24



Le Label



Le Label Terre de Jeux 2024

- **S'engager** dans l'aventure des jeux
- **Créer du réseau**
- **Donner de la visibilité** aux actions et projets mis en place sur le territoire

Les 3 Grands objectifs du Label

- **La célébration** : pour faire vivre à tous les émotions des jeux
- **L'héritage** : mettre plus de sport dans le quotidien des gens
- **L'engagement** : pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre

Ce que nous souhaitons :

- **Mettre en place un projet fédérateur porté par la DVAECS, co-construit avec les Services, les associations et les partenaires**
- **Créer du lien avec le sport, l'éducation, la culture ... entre les communes**
- **Intégration du « Fil Vert » dans tous les évènements**



20 TERRE DE JEUX 24

Priorité
Municipale

Participer
à un projet
transversal

Visibilité
sur le plan
national

Visibilité
sur
le territoire
communal

Visibilité
sur
le territoire
CCG

20
TERRE
DE JEUX
24



Les Projets

**Vendredi
16 février**

Projet : Soirée des Sportifs

Objectifs

Récompenser les sportifs + Ouverture des Évènements Terre de Jeux 2024 (Parcours avec la Flamme)

Lieu

L' Arande + Parcours sur la CCG

Service(s)

Sport + Techniques + Communication

Partenaire

Club ASJ74



**A partir
du 3 mars**

Projet : Décoration des vitrines des commerçants de la CCG + Installation du matériel sportif sur la commune de St-Julien

Objectif

Sensibiliser le territoire à l'évènement et créer du lien social

Lieu

Décoration sur toutes les communes

Service(s)

Sport + Commerce + Techniques + Communication

Partenaires

Association des commerçants + Clubs



**Du 2
au 6 avril**

Projet : Semaine officielle des Jeux Olympiques

Objectifs

Proposer des animations sportives aux collégiens,
aux habitantes et habitants
Organiser des conférences

Lieu

Plateau Sportif des Burgondes + L'Arande + Communes

Service(s)

Sport + Techniques + Communication

Partenaires

Collèges + Clubs



**Samedi
13 avril**

Projet : Tournoi de Football

Objectif

Mélanger tous les joueurs qui représenteront un pays qualifié pour les Jeux Olympiques

Lieu

Plateau Sportif des Burgondes

Service(s)

Sport + Techniques + Communication

Partenaires

Club de Foot + Ligue de Football



**Samedi
11 mai**

Projet : Journée Handisports

Objectif

Organiser une journée sportive adaptée à tous les publics

Lieu

Site de la Paguette

Service(s)

Sport + Techniques + Communication

Partenaires

Clubs + Handisports Haute-Savoie



**Samedi
15 juin**

Projet : Festiolympiques

Objectif

Organiser des Olympiades ouvertes à toute la population

Lieu

Site de la Paguette

Service(s)

Sport + Animation + Jeunesse + Techniques
+ Communication

Partenaires

Clubs



**Vendredi
28 juin**

Projet : Les Jeux Olympiques Scolaires

Objectif

Organiser des Olympiades pour toutes les écoles de la CCG (CM1 – CM2)

Lieu

Site de la Paguette

Service(s)

Sport + Scolaire + CMJ + Techniques + Communication

Partenaires

Club de l'ASJ74



**Samedi
6 juillet**

Projet : Fête du Jeu “Faites du Sport”

Objectif

Organiser une grande Fête du Sport et proposer des animations ludiques à la population

Lieu

Centre-ville

Service(s)

Sport + Techniques + Communication

Partenaires

Clubs



**Du 26 juillet
au
11 août**

Projet : Fan Zone

Objectifs

Diffuser les Jeux Olympiques
Proposer des animations sportives
Créer de la convivialité

Lieu

Site de la Paguette

Service(s)

Sport + Techniques + Communication + Informatique

Partenaires

Clubs



20
TERRE
DE JEUX
24



Le Calendrier

TERRE
2024
DE JEUX

Des Questions ?

FIERS
DE REJOINDRE
L'AVENTURE
TERRE DE JEUX
2024

Des Idées ?



*Installation temporaire du Groupe DEMETER -
Réquisition de terrains*

Décision

Scinder le groupe DEMETER en plusieurs sous-groupes.

Identifier plusieurs terrains sur les deux arrondissements de Thonon-les-Bains et Saint-Julien-en-Genevois pour fixer temporairement ce groupe.

Le Préfet attend des propositions de terrains en dur (parkings non ou peu utilisés, friches industrielles, terrains délaissés goudronnés...) pour fixer ce groupe pendant la période hivernale.

Un minimum de 3 à 4 terrains est nécessaire et le Préfet est prêt à les réquisitionner.

Quelles propositions sur la CCG ?

*Compte-rendu du comité de pilotage sur les petites douanes,
réuni le 19 décembre 2023*

Point de situation à mi-décembre

Comptages
Trafic

	Déc. 2017 (Réf)	Déc. 2018	Obj. fin 2019 (-20%/2017)	Déc. 2019	Jan. 2020	Jan. 2021	Déc. 2021	Nov. 2022	Objectif fin 2022 (-50% /2017)	Mars 2023	Mai 2023	Sept. 2023	Nov- dec 2023
Certoux	1'391	1'359	1'113	1'341	1'031	883	- ***	1'442	696	1'379	851	941	923
Soral II	2'169	2'007	1'735	2'099	1'925	1'376	1'479	1'507	1'085	1'155	1'646	1'493	1'619
Sézegnin	361	387	289	405	303	272	270	431	181	381	410	369	381
Chancy II	1'103	1'008	882	1'112	1'083	813	905	682	551	727	672	498	522
Total	5'024	4'761	4'019	4'956	4'342	3'344	2'654 (3'537)	4'062	2'512	3'642	3'579	3'302	3'446

-20 %

-30 %

-34 %

-31 %

Point sur les mesures en 2023

1. Feux de régulation en amont des douanes de Sézegnin, Chancy II, Certoux, Soral II (Viry) et Soral I : Mesure de calibrage du passage au vert, avec évolution progressive du pourcentage de rétention du trafic (de -20 % en 2021 à -70 % en septembre 2023).

Constat : des effets collatéraux avec bouchons, fraudes et comportements dangereux. Ce dispositif semble avoir atteint son plafond.

2. Transports publics : ligne 83 en légère hausse de fréquentation sur octobre-novembre. Evolution du réseau au 10 décembre 2023 avec +50 % d'offre sur les lignes M et N et développement de l'offre TpgFlex https://www.cc-genevois.fr/sites/default/files/tpgflex_depliant_web_champagne.pdf

À venir : prolongement en juin 2024 de la ligne 83 à la Zimeys.

3. Covoiturage : 160 000 trajets en novembre (3x plus qu'en décembre 2022). Nouvelles bornes Hé!Léman et ajout d'arrêts à Vulbens et Saint-Julien-en-Genevois (en 7 mois : 1 300 inscrits, 450 usagers et 7 min d'attente en moyenne).

4. Communication : campagne de communication à la ZIPL0 et propositions de navettes par la centrale de mobilité, animation et communication Hé!Léman.

Suites à donner

- 1. Diminution de la rétention aux feux** : option de revenir globalement à une baisse de -50 %. Différenciation possible selon les douanes. Rencontre des Communes suisses mi-janvier pour se mettre d'accord.
2. Communiquer davantage sur les offres de transports publics et leurs évolutions.
3. Poursuivre les actions d'animation et d'expérimentation des navettes.

Point sur la situation des projets de crèches

Projet Présilly – Petit Châble

Projet initial



- Rénovation et petite extension de l'ancienne école pour créer une micro-crèche de 12 places (140 m²).
- En parallèle, rénovation par la commune du logement situé au 1^{er} étage (entrée indépendante).
- Une convention d'occupation des locaux est signée entre la Commune et la CCG.

Evolution du projet

Stade Esquisse



- Une fissure est identifiée sur le bâtiment par l'équipe de MOE. L'étude de sol menée montre un affaissement du sol sur la partie droite. La MOE préconise de démolir cette partie et de prévoir une extension à un autre endroit du terrain.
- Proposition par la MOE d'une crèche de 210 m² de 21 berceaux (24 avec surnombre) avec possibilité d'ajout d'un logement au-dessus de l'extension (Commune ou CCG à déterminer).
- Coût travaux crèche = 885 400 € H.T.

Projet Cervonnex - Projet initial

- Rénovation et extension de l'ancienne école de Cervonnex pour créer une petite crèche de 16 places (140 m²).
- En parallèle, rénovation du logement situé au 1^{er} étage.
- Démarche de préservation et de mise en valeur du patrimoine.
- Achat de la parcelle avec le bâtiment par la CCG à la Commune.



Projet Cervonnex - Evolution du projet Stade APS

Du fait :

- Du terrain : en longueur, en pente (Jusqu'à 2 m de hauteur de décalage ; infrastructure lourde pour compenser).
- De la présence d'un bâtiment existant dont la rénovation a un coût (toiture, façade, chappe) : 210 000 € (hors désamiantage).
- De certaines contraintes du PLU.
- De la décision d'acheter la totalité des parcelles et de créer une crèche de 24 places + le logement existant rénové + création d'un lieu dédié à la petite enfance : accompagnement à la VAE, formations continues en proximité, cycle de formation de 120 h pour les personnes non diplômées à imaginer, lieu de parentalité, etc. (Idée de penser les choses pour que cet espace puisse néanmoins être architecturalement réversible en logement si besoin).
- Coût travaux crèche = 1 135 000 € H.T.
Coût travaux total = 1 547 000 € H.T.



Projet Archamps



- Rénovation d'une partie de l'ancienne école maternelle d'Archamps pour créer une crèche de 24 berceaux (28 initialement).
- Convention d'occupation avec la Commune qui mène en parallèle un projet de MAM de 12 berceaux.
- Coût travaux crèche = 745 000 € H.T.
- Avant-projet définitif validé, permis de construire déposé le 22 décembre 2023.
- Marché travaux en cours de préparation.

Projet Chênex



- Achat en VEFA à Haute-Savoie Habitat d'une micro-crèche de 12 places, au rez-de-chaussée d'une résidence comptant 6 logements locatifs aidés.
- Prix de vente initial = 522 000 € HT.
Prix de vente actuel = 570 000 € H.T.
- Gros retard pris par Haute-Savoie Habitat du fait de difficultés avec la maîtrise d'œuvre (NB: PC arrêté le 13 mai 2022).
- Difficultés à équilibrer ce projet vu sa taille.
- Souhait de Haute-Savoie Habitat de néanmoins aller jusqu'à l'appel d'offres pour se rendre compte des prix réels et aviser en fonction (*ouverture des plis escomptée au 1^{er} semestre 2024*).

Synthèse des projets

- 4 projets de crèche publique en cours pour un total de 81 places (sur un objectif de 132).
- Un planning qui se décale avec estimation d'une première ouverture en septembre 2025.
- Un premier permis de construire déposé (projet Archamps).
- Des coûts beaucoup plus élevés qu'estimés initialement, notamment pour les projets de Présilly et Cervonnex du fait de la vétusté des bâtis et des contraintes des terrains, en plus du contexte inflationniste.
- Un coût d'investissement H.T. estimé à 5 000 000 € pour ces 81 places, hors subvention.
- Une volonté de poursuivre ces projets malgré tout :
 - ⇒ En les redimensionnant ;
 - ⇒ Et en les diversifiant (logement, formation).

PROJET	COUT GLOBAL H.T.	NOMBRE DE PLACES	STADE DU PROJET	OUVERTURE ESTIMEE
ARCHAMPS	905 000 €	24	DCE / PC DEPOSE	SEPTEMBRE 2025
CHENEX	637 000 €	12	DCE	JANVIER 2026
PRESILLY/PETIT CHABLE	1 085 126 €	21	ESQUISSE	ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2026
ST-JULIEN/CERVONNEX	2 375 000 €	24	APS	ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2026
TOTAL	5 002 126 €	81		